

### DESCRIPTION DU POSTE

#### Missions

- suivi des professeurs des écoles stagiaires (PES) et, selon les besoins, des professeurs d'école contractuels, des professeurs titulaires 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année, des étudiants M2 alternants  
et accueil d'étudiants (M2) dans la classe du PEMF :
  - ⊙ fonction tutorale tout au long de l'année scolaire (visites conseil ; contribution au portfolio ; production de rapports de visite ; participation au groupe et à la plateforme de suivi COMPAS ; interventions possibles sur des temps de stage de formation initiale),
  - ⊙ fonction d'évaluation du parcours de professionnalisation des PES dans le cadre de la procédure de titularisation de ces derniers,
  - ⊙ accueil de stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) de certains PES en PIFIR dans la classe du PEMF
  - ⊙ participation éventuelle au jury académique de titularisation des PES et au jury académique du CAFIPEMF
  
- participation aux actions de formation continue de la DSDEN
  - ⊙ conception et animation de modules de formation pour les animations pédagogiques
  - ⊙ formation des enseignants dans le cadre d'une constellation (français ou mathématiques) en appui d'une circonscription
  - ⊙ production d'outils pédagogiques à l'initiative des groupes départementaux auxquels appartiennent les PEMF ou à l'initiative de la circonscription dans laquelle le poste du PEMF est implanté
  
- participation aux actions de formation et de recherche-action mises en œuvre par l'INSPE
  - ⊙ sur certaines UE de la maquette en M1 et en M2
  - ⊙ sur la préparation et l'analyse des trois SOPA en M1
  - ⊙ accueil des étudiants et des PINSPE dans les classes pour la mise en œuvre de certains modules ou observation de gestes professionnels.
  - ⊙ participation aux oraux blancs préparatoires du CRPE

A l'issue de l'année scolaire, le PEMF rédigera un rapport d'activités où il dressera un bilan de ses missions sur lesquelles il portera une analyse critique et prospective.

#### Titres requis

- Être titulaire d'un CAFIPEMF ;
- à défaut, être admissible au CAFIPEMF et s'engager dans les épreuves d'admission dès la session 2022.

### **Compétences attendues :**

Celles mentionnées dans le [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) combinées avec celles décrites dans le Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de [Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 parue au Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015](#))

### **Capacités attendues :**

- ⊗ Être capable de travailler en équipe
- ⊗ Être capable de s'engager de manière exemplaire dans les missions décrites
- ⊗ Posséder une aisance dans la communication écrite et orale
- ⊗ Posséder un grand sens de l'écoute

### **MODALITE D'AFFECTION**

Attribution annuelle de la mission

Au titre de son statut provisoire de PEMF, l'enseignant bénéficie pour l'année scolaire d'une décharge d'enseignement de 33% [jour(s) prédéfini(s) en fonction des contraintes liées à la formation des professeurs d'école stagiaire].

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

### **ELEMENTS DE REMUNERATION**

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon  
Indemnité liée à sa fonction de maître-formateur

### **MODALITE DE RECRUTEMENT**

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique.

A l'issue du mouvement des enseignants, parmi les candidats ayant obtenu un avis favorable de la commission départementale, l'IA-DASEN arrêtera la liste des 14 enseignants à qui il confiera la mission de PEMF au cours de l'année suivante en fonction de leur cycle d'enseignement (les trois cycles d'enseignement doivent être représentés) et de l'implantation géographique de leur école (l'objectif recherché est que les sept circonscriptions bénéficient des missions de deux PEMF).

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur GRIFFOUL (A-DASEN 24).